

Communiqué de la Commission Exécutive

Aix-en-Provence, le 15 octobre 2019

La Commission Exécutive de l'UNSA-ICNA s'est réunie les 14 et 15 octobre 2019 à Aix-en-Provence.

La Commission Exécutive a analysé le Projet de loi de finances pour 2020 et se félicite, après la première inflexion obtenue en 2016, que **sa revendication de hausse des effectifs ICNA soit enfin concrétisée**. Elle sera néanmoins attentive à ce que cette 4e promo ICNA ajoutée pour l'année 2020 soit bien une promotion supplémentaire et pas un transfert comptable ou une simple anticipation.

La Commission Exécutive s'inquiète cependant des orientations retenues dans le projet annuel de performance et dans le projet de plan de performance pour RP3 2020-2024, **quant aux projections de l'évolution de la masse salariale**, qui ne reflètent pas les conditions favorables à une politique de recrutements ambitieuse, ni même celles d'une reconnaissance de l'investissement et de la productivité des contrôleurs.

Concernant la mobilité des ICNA, la Commission Exécutive refusera que la campagne d'automne 2019 ne soit pas **gérée par la Commission Administrative Paritaire du corps ICNA**, alors même qu'en l'absence de lignes directrices de gestion de la mobilité, **aucune alternative n'est possible**. En outre, la Commission Exécutive souligne que les négociations qui auront lieu en Comité Technique sur ces lignes directrices de gestion, doivent être **l'occasion d'ajouter un critère prenant en compte partiellement l'ancienneté de centre**.

La Commission Exécutive se félicite de **l'ouverture des nouvelles négociations protocolaires**. Elle prend acte de la durée du protocole et du calendrier annoncés, et les juge incompatibles. Engager les personnels dans un accord structurant pour une si longue période ne pourra se faire sans un recul suffisant. Les chiffres qui seront avancés sur les recrutements et le retour catégoriel devront être mis en adéquation avec la durée du protocole, car la Commission Exécutive refusera que le but recherché avec cette durée soit de générer de nouvelles économies sur le dos des personnels en étalant le protocole sur 5 ans et non 3.

Dans un contexte de croissance continue du secteur aérien et confortée par les prévisions de trafic encore attendu, **la Commission Exécutive attend que les discussions pour la filière contrôle s'articulent autour des 2 axes forts que sont la Protection et la Reconnaissance**.

La Commission Exécutive a enfin débattu des propositions contenues dans le rapport Delevoye, préparant la réforme des retraites annoncée. A ce stade, **trop d'incertitudes pèsent sur les modalités** de mise en place du nouveau système pour que la Commission Exécutive puisse juger de l'acceptabilité de la réforme pour les ICNA. Aussi, elle mandate le Bureau National pour obtenir des engagements favorables aux ICNA sur :

- la transposition du **service actif**, et sa bonification du 5e, dans un nouveau régime à points ;
- les modalités de **conversion des droits acquis** dans le nouveau régime, vu notre grille indiciaire ;
- la prise en charge des **cotisations sociales sur les primes** qui entreront dans l'assiette de cotisation.

La Commission Exécutive apporte son soutien à sa section locale de Toulouse, dans les difficultés qu'elle rencontre avec son encadrement local pour faire valoir les droits liés à l'action syndicale. Enfin, conformément à ses statuts, la Commission Exécutive convoque le Congrès de l'UNSA-ICNA et invite ses adhérents à se retrouver à Nice du 23 au 26 mars 2020.

